

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 18 Votants : 25

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 20 janvier 2026 s'est réuni le lundi 26 janvier 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à FEYRIT Jean-Claude, de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de PASCAL Alain à CARDOIT Patrick, de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

A.05

GESTION DES REGIMES DE RETRAITE - CONVENTION AVEC LE CDG 47

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale intervient auprès des collectivités dans le cadre de missions obligatoires et facultatives (information sur l'emploi public territorial, organisation concours et examens professionnels, commission administrative paritaire, secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, assistance juridique statutaire, ...).

La mission d'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite (« Le partenariat retraite ») fait partie des autres missions effectuées par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne à la demande des collectivités partenaires.

En effet, la CNRACL appelle les collectivités à gérer les dossiers de leurs agents et à maîtriser une réglementation particulièrement complexe. C'est pourquoi le Centre de Gestion 47 s'engage à accompagner les collectivités affiliées signataires de la convention Partenariat Retraite, pour remplir ce rôle.

Par la signature de la convention jointe en annexe, la collectivité se voit proposer un suivi individualisé, agent par agent, grâce à son adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion 47 prenant en compte, à la fois :

- *Les demandes de la collectivité,
- *Les demandes des agents en activité,
- *La complexification de la réglementation, des procédures, des évolutions et des projets en matière de retraite,
- *L'approfondissement de la dématérialisation des échanges,
- *la poursuite du droit à l'information des actifs.

Le montant de la participation financière demandée par le centre de gestion est de 10 575.00 € par an (collectivités de 250 agents et plus).

**Le Conseil municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** le versement d'une participation financière au centre de gestion 47 d'un montant de 10 575.00 € par an pour la « convention retraite » pour les missions d'information et de formation au profit de la Ville de Marmande ainsi que pour les agents en activité.
- Précise** que cette convention est signée pour une durée de 3 ans, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction ; à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 25 - Abstentions : 00 - Exprimés : 25
Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 janvier 2026

Le Secrétaire de séance
Jean – Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le .02./02./2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le .02./02./2026

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

